

avait inspirée, même tout auprès du Fort de Québec, puisque les sauvages de Sillery n'osaient plus sortir de chez eux pour la chasse, et que même ils abandonnèrent l'enceinte de pieux, dont nous avons parlé, dans laquelle se trouvait la maison des missionnaires. Enfin, pour les mettre à l'abri des insultes de l'ennemi dans le temps de leurs moissons et de leurs semailles, on résolut de construire un Fort au milieu de leurs champs ; et M. de Montmagny alla lui-même en désigner la place. Aussi ne voyons-nous pas que ce Gouverneur, malgré l'emploi qu'il exerçait dans la colonie, ait prit aucune part aux mouvements de guerre qui agitèrent l'île de Montréal ; et ce qu'on aurait de la peine à croire, s'il n'était attesté par M. Dollier de Casson, et qui montre la grande crainte que M. de Montmagny avait conçue des dangers de ce poste avancé, il s'efforçait d'arrêter et de retenir à Québec tous ceux qui venaient de France pour monter à Villemarie assurant que ce lieu n'était pas tenable, quoique pourtant on fût dans une absolue nécessité d'y envoyer des hommes si l'on voulait conserver Québec et tout le reste de la colonie.

XXXII.

Sur le refus de M. de Maisonneuve, la place de Gouverneur Général est réservée à M. D'Ailleboust.

Pour toutes les raisons que nous venons d'énumérer, plusieurs personnes sincèrement affectionnées au pays, désiraient qu'on fît aux articles dont nous parlions des amendements considérables. Il paraît que M. de Maisonneuve avait agi dans ce sens pendant son dernier séjour en France, et ses avis devaient inspirer d'autant plus de confiance que jusqu'alors il avait donné des preuves incontestables de prudence, de zèle pour la colonie, de courage et d'un parfait désintéressement. On lui offrit même la place de Gouverneur général, en remplacement de M. de Montmagny, qui allait être rappelé ; mais comprenant de quelle importance il était de conserver le poste de Villemarie, il refusa cette charge, par une sagesse, dit M. Dollier de Casson, qui sera mieux connue dans l'autre monde que dans celui-ci. Comme on désirait cependant qu'il y eût un parfait accord entre tous ceux qui étaient les dépositaires de l'autorité royale en Canada, on convint, sur le refus de M. de Maisonneuve, de nommer à cette charge un autre associé de Montréal, M. d'Ailleboust, ce qui fut conclu et arrêté d'une manière définitive, avant même que M. de Maisonneuve eût quitté Paris. Nous devons ajouter que, de retour à Villemarie, celui-ci, en annonçant à M. d'Ailleboust, son lieutenant, qu'il eût à partir pour la France, et qu'il reviendrait avec la commission de Gouverneur général, ne lui fit point connaître, par une très-rare humilité, qu'il eût lui-même refusé cette place.